

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2010

L'An deux mille dix, le seize décembre à 20 heures 30, les membres du Comité Syndical du Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Marne-la-Vallée - Val Maubuée, légalement convoqués le neuf décembre, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, salle du Comité au siège du S.A.N., 5 place de l'Arche Guédon à Torcy, Seine-et-Marne, sous la présidence de M. Michel RICART, Président du SAN et Maire de Lognes.

ETAT DE PRESENCE :

- **Commune de Champs-sur-Marne :** Présents : M. BOUGLOUAN, M. BRUN, M. FAURE, Mme GOBERT, M. HART, Mme HURTADO, M. PIOTROWSKI
Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme TALLET, Maire à Mme HURTADO
M. DARSEL à M. BOUGLOUAN
M. GUILLAUME à M. HART
Mme IDIR à M. BRUN
Mme NTEP à Mme GOBERT
Absent : M. LECLERC
- **Commune de Croissy-Beaubourg :** Présents : M. AMATO, M. FRANÇOIS
Absents : M. DELBAST, M. NAIN
- **Commune d'Emerainville :** Absents : M. KELYOR, Maire, M. CRESSEND, Mme FABRIGAT, M. LE MEUR, M. PARIZIA, M. QUINION, M. TERRIER
- **Commune de Lognes :** Présents : M. RICART, Maire, Mme BEN HASSINE, Mme HOUSSOU, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, M. YUSTE
Absents excusés ayant donné pouvoir :
M. EBLE à M. RICART
Mme LEHMANN à Mme BEN HASSINE
Mme STERN à M. BRUNEL
- **Commune de Noisiel :** Présents : M. VACHEZ, Maire, M. KAREB, M MEYER, M. ROSES, M. TIENG
Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme BEAUMEL à M. ROSES
Mme CERQUEIRA à M. MEYER
M. KALFON à M. VACHEZ
M. LHEZ à M. TIENG
- **Commune de Torcy :** Présents : M. CHAPRON, Maire, M. AUMARD, M. BRUNEL, Mme DENIS, Mme KLEIN-POUCHOL, M. LACOMBE, M. VERMOT, Mme VERTENEUILLE
Absents excusés ayant donné pouvoir :
M. LE LAY-FELZINE à M. CHAPRON
M. RIHAN-CYPEL à M. VERMOT
M. EUDE à M. AUMARD
Absent : M. SAUMIER

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. MARCHETTI, Directeur Général et ses Collaborateurs

DELIBERATION N°101216

OBJET : AVIS DU SAN SUR LES PROJETS ARC EXPRESS ET GRAND PARIS.

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2010, LEGALEMENT CONVOQUEE LE 9 DECEMBRE 2010**OBJET : AVIS DU SAN SUR LES PROJETS ARC EXPRESS ET GRAND PARIS.**

Conseillers en exercice : 54
 Présents : 28
 Votants : 43
 Exprimés : 43
 Pour : 43
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 Blancs ou nuls : 0
 Président : M. RICART
 Secrétaire de séance : M. AMATO

LE COMITE SYNDICAL,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU L'arrêté préfectoral du 26 Juin 1984 autorisant la création du Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Marne-la-Vallée - Val-Maubuée,
- CONSIDERANT que deux projets de transport (Arc Express et Grand Paris) font parallèlement l'objet d'un débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP),
- CONSIDERANT l'évolution du projet Arc Express (ajout d'un arc Grand Est de Villiers-sur-Marne au Bourget, en passant par la Cité Descartes, Chelles et Clichy/Montfermeil) par rapport au projet soumis initialement au débat,
- CONSIDERANT que les projets Grand Paris et Arc Express concernent directement le Val Maubuée, ses habitants, ses acteurs économiques et académiques,

DEMANDE QUE

- Le financement de ces projets de nouvelles lignes en rocade ne vienne en aucun cas se substituer à la priorité qui est l'amélioration des transports existants (RER A et réseau de bus notamment) par la mise en œuvre du plan de mobilisation régional
- Le nouveau réseau en rocade soit parfaitement interconnecté et en complémentarité avec le réseau existant structurant et de proximité (bus, tramway, vélo, ...) car l'objectif est l'amélioration du temps de transport de l'utilisateur de porte à porte
- Le nouveau réseau en rocade bénéficie des mêmes règles de tarification que le reste du réseau, règles qui devront évoluer car un réseau en rocade rendra encore plus obsolète et injuste le système actuel de zones concentriques de tarification autour de Paris

- La partie Est de la rocade soit prioritaire en cas de phasage du projet retenu
- Le prolongement du RER E à l'Ouest (de Saint-Lazare vers la Défense) et à l'Est au-delà de Chelles et de Tournan soit effectué

SE DIT FAVORABLE dans ces conditions, à la fois sur le projet Arc Express (dans sa version la plus récente intégrant l'arc Grand Est) et sur le projet de transport dans sa partie Est (ligne rouge) du Grand Paris car :

- Ils répondent à l'une des principales faiblesses du réseau actuel qui est le manque de transports rapides et structurants de pôle à pôle sans passer par Paris. Ils devraient donc favoriser l'usage des transports collectifs et réduire l'usage de la voiture sur ce type de trajets
- Ils rapprochent en temps de parcours le Val Maubuée des deux aéroports et de nombreux pôles franciliens
- Ils sont potentiellement un facteur d'attractivité du territoire à la condition que la gare soit positionnée à la hauteur de la cité Descartes, station RER Noisy-Champs
- Ils améliorent la desserte du cœur du cluster « ville durable », la cité Descartes, lui permettant de grandes ambitions au bénéfice de l'ensemble de la région et plus particulièrement de l'Est parisien
- Ils sont en pleine cohérence avec la constitution du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Paris Est constitué autour des universités de Créteil et de Marne-la-Vallée
- Ils permettent de desservir des territoires comme Clichy Montfermeil, oubliés par les transports collectifs et qu'on ne peut pas encore une fois mettre de côté d'un tel investissement
- Ils offrent une liaison directe avec Chelles, première ville du département de Seine-et-Marne

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour extrait conforme au Registre des délibérations
Transmis à la Sous-Préfecture de Torcy le 22 décembre 2010
Publié le 17 décembre 2010
Notifié le :

ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Art. 2 de la loi du 2 Mars 1982 modifiée)

Le Président,

Michel RICART
Maire de Lognes

